

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 16 juin 2006

Aux responsables des clubs de vélo de montagne
Région de Québec

Objet : Interdiction de pratiquer le vélo de montagne au
Centre de ski de fond Charlesbourg

Madame, Monsieur,

Nous vous avisons qu'il est interdit de pratiquer le vélo de montagne dans les sentiers du Centre de ski de fond de Charlesbourg et ce, en tout temps. Actuellement, nous n'avons aucune autorisation en ce sens.

Suite à la tenue de compétitions de vélos de montagne aux cours des dernières années au Centre de ski de fond Charlesbourg, nous avons constaté que plusieurs membres des différents clubs de la région y viennent de plus en plus pour pratiquer leur sport favori.

Considérant que ce sont majoritairement des terrains privés et qu'il faut protéger le bassin versant nord de la rivière des Sept ponts, la Ville de Québec, le Centre de ski de fond Charlesbourg et les propriétaires de lots privés vous demandent d'informer vos membres qu'il est interdit de circuler sur ces terrains.

En vue de la saison hivernale, le Centre de ski de fond Charlesbourg doit écrire à chacun des soixante-quinze (75) propriétaires de lots privés afin d'obtenir la permission de pratiquer les sports d'hiver suivants : ski de fond, raquette et marche et leur remettre une preuve de notre assurance responsabilité civile. Certains propriétaires privés menacent d'enlever leur droit de passage au Centre de ski de fond si nous n'intervenons pas pour interdire la fréquentation durant la saison estivale.

Nous sommes conscients que cette lettre aurait dû vous être adressée bien avant et nous nous en excusons. Nous sommes cependant convaincus de votre entière collaboration, afin d'aviser tous vos membres de cette situation problématique.

Nous vous prions de recevoir, madame, monsieur, nos salutations les plus cordiales.

Marie Anderson
Arrondissement de Charlesbourg
Ville de Québec

Réjean Robitaille
Centre de ski de fond Charlesbourg

c.c. Denis Servais, Directeur de division culture, loisirs et vie communautaire